



**COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 AOÛT 2018 à 8 heures 30**

PRÉSENTS : M. BRIÈRE Alain, M. CHARLOT Christian, M. DAVID Jean-Pierre, Mme GRANDET Florence, Mme MARGOLLÉ Anne, M. CHARNEAU Jean-Pierre, Mme HOLANDE Chantal, M. HARIVEL Rémi, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, Mme ROPITEAU Martine, M. FOLLAIN Alfred, M. DRIEU Jean-Luc, M. CHÉRON Pierre, M. LESGUILLIER Daniel, Mme GALIAZZO Odile, M. BLIN Christophe.

ABSENTE AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme TABUR Caroline (pouvoir à M. BRIÈRE Alain).

ABSENTS EXCUSÉS :

M. CHAPDELAIN Ludovic.
Mme LEVAVASSEUR-CRAPEZ Stéphane.

Secrétaire de séance : M. DAVID Jean-Pierre.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal du 11 juillet 2018

Après lecture par Monsieur le maire du procès-verbal, Jean-Pierre DAVID précise aux élus le pourquoi de son vote contre le sujet numéro 5 de la cabane Vauban, demande de retirer cette délibération et de remettre ce sujet au prochain conseil municipal.

Il vote contre ce procès-verbal. Il invite les élus à l'écouter sur ce dossier après cette réunion de conseil. Mesdames Margollé et Holande se sont abstenues sur le vote de ce procès-verbal en raison de leur absence à la réunion du 11 juillet 2018.

Adopté par 14 voix pour

2. Acquisition d'un terrain bâti, 6 avenue des Sapins à Jullouville

Le bien situé 6 avenue des Sapins (environ 300 m²), est à vendre.
Le montant serait de 200 000 euros.

Après avoir visité le bâtiment, les élus émettent un avis favorable pour l'acquisition de ce bien, en particulier pour sa proximité de la halle du marché aux poissons et son positionnement dans le centre-ville.

Il est donc demandé au conseil de donner son accord pour que la commune de Jullouville se porte acquéreur de ce bien, sous réserve de l'estimation du service du Domaine. En cas d'accord, il y aura lieu d'autoriser le maire à signer les documents administratifs nécessaires et de désigner Maître VIGNERON, comme notaire.

Adopté à l'unanimité

3. Communauté de communes Granville, Terre et Mer - Redevance spéciale sur la collecte des déchets ménagers assimilés

Une convention est proposée par G.T.M. concernant la redevance spéciale sur la collecte des déchets ménagers assimilés. Elle précise le détail du volume des bacs mis à disposition, la fréquence de la collecte et le nombre de semaines d'activité.

Il est demandé l'accord du conseil sur cette convention. Le montant de la redevance spéciale est estimé par G.T.M. à 10 185,00 €.

Adopté à l'unanimité

4. Tarifs des services et animations "jeunesse" de l'accueil de loisirs

Dans le cadre de la convention COPALE (*aide à l'accès aux loisirs des enfants selon le montant du quotient familial*), la C.A.F. demande que la grille tarifaire "Copale" soit publiée dans la plaquette d'information élaborée et diffusée par l'A.L.S.H. aux familles.

Pour ce faire, il y a lieu qu'elle soit préalablement validée par le conseil municipal en l'intégrant aux tarifs de l'A.L.S.H. votés le 18 avril 2018.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- A. Dans le cadre de l'AVAP, une réunion de reconnaissance pour la hiérarchisation des immeubles est proposée en présence de Madame Marine GUEGUEN, le mercredi 29 août.
- B. La société VITALREST a été retenue pour la fourniture des repas de l'école.
- C. Le repas des Aînés se déroulera le 10 octobre 2018.
- D. Monsieur Pierre CHÉRON attire l'attention des élus sur les sujets suivants :
- l'observatoire qui sera construit par le Conservatoire du littoral à la mare de Bouillon ;
 - l'arrêté du permis d'aménager du lotissement des bords du Thar qui n'aurait pas été respecté (traitement de la chaussée en enrobé au lieu d'un gravillonnage) ;
 - la prise en charge du défrichement pour les derniers acquéreurs ;
 - la police du maire en matière d'élagages ;
 - le retard de la prise en compte dans le budget communal par une décision modificative du budget, du produit de la vente du camping municipal Docteur Lemonnier.

Séance levée à 9h20

Signé le secrétaire de séance
Jean-Pierre DAVID